

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Gilbert Catelain*

*Date de dépôt : 22 mai 2008*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Mendicité : à quand une application stricte de la loi ?**

Ce parlement a récemment adopté une modification de loi qui réprime la mendicité. Le TF a confirmé la parfaite légalité de ce texte.

Depuis plusieurs semaines, nous assistons à une recrudescence de la mendicité organisée au Centre-Ville ou dans les transports publics. Il s'agit majoritairement d'enfants mineurs qui harcèlent les Genevois. Ce qui surprend le plus réside dans l'impunité crasse dont bénéficient les auteurs de ces infractions.

Ces derniers jours, de nombreux ressortissants roumains sont venus à Genève avec l'intention clairement manifestée de pratiquer la mendicité ou de commettre des vols.

*Ma question est la suivante :*

*Alors que Genève déploie d'importants efforts pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les dizaines de milliers de voyageurs attendus dans le cadre de l'Euro 2008, le Conseil d'Etat peut-il m'indiquer s'il compte appliquer fermement et rapidement la loi réprimant la mendicité, votée par ce Grand Conseil ?*